

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 26/04/2016

Réception par le Prefet : 26/04/2016

Publication : 29/04/2016



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil départemental Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2016-4-8-1

Séance du vendredi 22 avril 2016

### **AIDES ET SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS LIES A LA JEUNESSE EN 2016**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES :** M. ADRIAN, Mme SCHMIDIGER.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. BECHT donne procuration à Mme FUCHS  
M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles L 1111-4 et L 1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux compétences du Département en matière d'éducation populaire et d'action extérieure,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2016-2-8-1 du 18 mars 2015 relative à la Politique des actions éducatives et de la jeunesse en 2016,
- VU la délibération du Conseil départemental n°-2016-2-1-4 du 18 mars 2016 fixant le budget primitif du Département pour 2016,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1) Autorise le versement des subventions suivantes, imputées au programme E741 chapitre 65, fonction 33, nature 6574, dont le montant total est égal à 211 101 € :

- |  |          |
|--|----------|
| - Comité Départemental de la Prévention Routière :                                 | 2 100 €  |
| - Association SEMAPHORE :  | 59 000 € |
| - CDMIJ :  | 52 600 € |
| - Associations membres du CDMIJ, conformément à l'annexe IV jointe à la présente : | 92 400 € |
| - Regierungspräsidium de FREIBURG :  | 5 001 €  |

2) Approuve et autorise le Président à signer les conventions relatives :

- au versement de la subvention de fonctionnement précitée, en 2016, à l'association SEMAPHORE (annexe I jointe à la présente),
- au versement de chaque subvention de fonctionnement précitée, en 2016, au CDMIJ et à chacune des associations membres du CDMIJ (annexes II et III jointes à la présente),
- au versement de la subvention précitée au Regierungspräsidium de FREIBURG, en vue d'abonder le Fonds Jeunesse de la Conférence du Rhin Supérieur pour la période 2016-2018 (annexe V jointe à la présente).

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité